Image not found or type unknown

Les documents pour changement statut suivi d'un pacs

Par **frzkarimi**, le **07/05/2015** à **19:12**

Bonjour,
Je suis étudiante et j'ai ma carte de séjour jusqu'au 30 Septembre. Dans les 3 semaines suivant, je serai pacsé sachant que ça fait 1 un que j'habite avec mon copain. Je voudrais changer mon statut par ce pacs mais le contrat de bail et les factures sont tous à nom de la mère de mon copain.
Est ce que le fait qu'elle va témoigner qu'on était chez elle, avec les documents à son nom, me poserait une problème?
On a déjà un compte joint mais on l'a quasiment pas utilisé , donc je peux prendre plutôt une attestation qui indique qu'on l'a ouvert à quelle date.
à part de cela, j'ai changé toutes mes adresses officielles il y a 2 ou 3 mois, donc la seul chose que je peux faire, c'est de demander la poste de me donner une attestation disant que depuis un ans je reçois des colis par exemple à cette adresse ou le témoignage d'un commerce à coté de nous qui me connait et les témoignages des copains de ses sœurs. Je ne sais pas quoi d'autre est nécessaire pour que ma demande ne sois pas refusée, parce que si c'est vraiment le cas, il vaut mieux que je demande pour un visa provisoire de travaille le plus vite possible.

Merci infiniment pour votre aide.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés